

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la salle socioculturelle à 18 heures 30 le vendredi 10 juillet 2020 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Madame Valérie ROPERS, Secrétaire de séance, en présence de 14 conseillers.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2020

1. Nomination des membres extérieurs au CCAS
2. Composition de la commission communale des contributions directes
3. Composition de la commission de contrôle des listes électorales
4. Composition des commissions municipales et désignation des délégations aux instances extérieures
5. Elections sénatoriales : désignation des délégués et des suppléants
6. Revalorisation des tarifs cantine et garderie
7. Installation classée : GAEC RECONNU GUILLOU à Squiffiec
8. Affaires diverses

Etaient présents :

MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie (arrivée à 19h15), CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

BISSON Cyril (procuration à CARRE Yves), BROCHEN Annie (procuration à LE QUERRIOU David), COLLIN Isabelle (procuration à BELLEGOU Anne), POIGNANT Julien (procuration à JANNIN Eric), PARANT Katell (procuration à LE SAINT Florence)

Mme Valérie ROPERS a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2020

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

1. Nomination des membres extérieurs au CCAS

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle qu'en séance du 27 mai 2020, les membres du collège « élus » de la commission administrative du centre communal d'action sociale avaient été élus.

Pour rappel avaient été élus :

- Monsieur Daniel CABIOCH QUEMENER, conseiller délégué au suivi de la gestion de l'EHPAD
- Madame Isabelle COLLIN, adjointe aux solidarités sociales communales et actions intergénérationnelles
- Madame Martine BEAUCAMP, conseillère municipale

- Madame Claudie JACQ, conseillère municipale

Suite à ces élections, un appel à candidature a été déposé pour les personnes extérieures qui vont également siéger dans cette commission.

Elles précisent que les personnes extérieures nommées sont les suivantes :

- Madame Martine DUEGAIN , représentante du club des aînés
- Monsieur Jean-Paul LANCIEN, délégué MSA, volet prévention et handicap
- Madame Annie NAOUR, sur le volet personnes âgées, sur proposition de l'UDAF
- Madame Claudy COLOMBARD, volet insertion et lutte contre les exclusions

2. Composition de la commission communale des contributions directes

Madame Florence LE SAINT, Maire explique qu'une liste de 12 noms (12 titulaires et 12 suppléants) de personnes assujetties aux différentes taxes locales doit être proposée au Directeur des services fiscaux, qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour siéger dans cette commission présidée de droit par le Maire ou son représentant.

Elle précise qu'elle a interrogé plusieurs administrés qui ont répondu favorablement. Elle donne lecture à l'assemblée de la liste des noms des contribuables locaux qu'elle se propose de présenter au Directeur des Services Fiscaux, et qui se présente comme suit :

Commissaires titulaires

Commissaires suppléants

Nom-Prénom	Date de Naissance	Adresse	Nom Prénom	Date de naissance	Adresse
MENGUY Stéphane	22/08/1969	3 rue du Commandant de la Motte Rouge	RAISON Muriel	20/03/1959	Kersimon
COLLIN Isabelle	02/01/1967	Kergottin	LE QUERRIOU David	10/12/1971	7, Kernevez
CORREC Sylviane	19/06/1952	Lan Guevelan	POIGNANT Julien	27/02/1984	16 b, Hant Ar Baradoz
TOURBOT Nadine	07/09/1962	7, bis Hent Ar Baradoz	GUEGAN Michelle	22/02/1953	1 Lan Guervenou
DE REGNAULD DE BELLESCIZE Jean-Baptiste	07/01/1943	3, Le Restmeur	EVEN Dominique	16/10/1950	4 Kerlan Folgoat
LE DAUPHIN Christian	05/12/1949	3, Rubérou	TANGUY Christiane	30/08/1949	11, Keroualzé
EVEN Olivier	24/09/1971	4, Kerlan Folgoat	ROPERS Valérie	10/12/1974	9, Lotissement du Mezmeur
CARRE Yves	17/05/1955	5, Keroualzé	JANNIN Eric	14/09/1966	22, Hent Ar c'hoat
BARS Gilles	14/09/1957	3, Hent Ar Baradoz	CABIOCH QUEMENER Daniel	04/07/1953	2, Rhun Groas
GUYOMARD Gérard	17/05/1954	Gardevot	OURY Philippe	26/05/1973	4 Kernoguerrien
GEORGELIN Mickaël	27/09/1974	2, Kervec	EVEN Patrick	06/10/1949	1, Kervec

- Approbation unanime des propositions

3. Composition de la commission de contrôle des listes électorales

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales seront nommés ultérieurement.

4. Composition des commissions municipales et désignation des délégations aux instances extérieures

Madame Florence LE SAINT, Maire, explique que l'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont

des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Elle ajoute ensuite que certaines commissions sont ouvertes aux membres extérieurs pour permettre aux administrés de s'impliquer dans la vie locale.

L'ensemble des commissions et des membres est présenté au conseil municipal comme indiqué en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les nominations précitées.

POMMERIT LE VICOMTE COMMISSIONS MUNICIPALES 2020 - 2026
Le Maire, ou son Représentant, président de droit toutes les commissions

Commissions réglementées

CCAS 9 membres Maire + 4 élus = (3/1) 4 Membres extérieurs définis	Contributions Directes 7 membres 6 membres titulaires Le maire + 3 élus (2/1) 3 extérieurs	Appel d'offres 4 membres Le maire + 3 élus (2/1)
<u>Elus</u> - Daniel CABIOCH QUEMENER - Isabelle COLLIN - Martine BEAUCAMP - Claudie JACQ	<u>Elus Titulaires</u> - - En attente du retour des impôts - <u>Elus suppléants</u> - - -	<u>Elus titulaires</u> - David LE QUERRIOU - Yves CARRE - Gilles BARS <u>Elus suppléants</u> - Martine BEAUCAMP - Anne BELLEGOU - Stéphane MENGUY
<u>Membres extérieurs</u> - Martine DUEGAIN - Jean Paul LANCIEN - Annie NAOUR - Claudy COLOMBARD		////////////

Commissions ouvertes aux élus

Commission de Contrôle des listes électorales	Gestion du Personnel	Urbanisme et développement économique	Travaux et maîtrise des énergies	Etude des demandes de subventions
En attente	Anne BELLEGOU Julien POIGNANT Katell PARANT Stéphane MENGUY	Anne BELLEGOU Julien POIGNANT Katell PARANT Cyril BISSON	David LE QUERRIOU Julien POIGNANT Eric JANNIN Yves CARRE	Stéphane MENGUY Sylviane CORREC Claudie JACQ Olivier EVEN
Commission finances	Sylviane CORREC Olivier EVEN Isabelle COLLIN	Claudie JACQ Gilles BARS	Gilles BARS Olivier EVEN	Anne BELLEGOU
Tous les élus				

Commissions extra-municipales

Voirie	Communication	Affaires scolaires et périscolaires	Espaces publics / Fleurissement
-Gilles BARS -Eric JANNIN -Yves CARRE -Stéphane MENGUY -Martine BEAUCAMP -Olivier EVEN -Annie BROCHEN	-Anne BELLEGOU -Valérie ROPERS -Cyril BISSON -Claudie JACQ -Daniel CABIOCH - QUEMENER -Muriel RAISON	-Muriel RAISON -Valérie ROPERS -Cyril BISSON -Sylviane CORREC -Claudie JACQ	-Yves CARRE -Eric JANNIN -Valérie ROPERS -Katell PARANT -Sylviane CORREC -Claudie JACQ -Gilles BARS -Martine BEAUCAMP -Isabelle COLLIN -Annie BROCHEN -Muriel RAISON
Membres extérieurs -Jean Jacques LE GUILLOUX -Philippe OURY -Monique ILLIEN -Frédéric GUEVEL -Mickaël GEORGELIN - Yvon OMNES	Membres extérieurs - Alain COLLET - Christian LE DAUPHIN - Isabelle LAVOISIER - Jean-Baptiste DE BELLECISZE - Gérard GUYOMARD - Angélique LE MINOUX	♦ + Comité de pilotage suivi restauration scolaire ♦ + suivi convention Ecole St Anne.	Membres extérieurs -Monique ILLIEN -Dominique CARO -Maëllenn RAOUL -Guy URO

Suivi des chemins ruraux et bocage	
Le maire + 3 élus (2/1)	Membres extérieurs (mini 3 à 4)
- Gilles BARS - David LE QUERRIOU - Olivier EVEN - Annie BROCHEN - Stéphane MENGUY	- Jacques ROPERS - Serge TURBAN - Alain SEBILLE - Jean-Yves VINCENT - Alain HENRY - Jean-Jacques LE GUILLOUX

**Inventaire et désignation des délégations
de la municipalité des différentes instances**

Syndicat Départemental Energie (SDE)	Mission Locale Ouest Côtes d'Armor	Syndicat Dép. Incendie et secours SDIS / Pompiers	Correspondant Sécurité routière	Correspondant Défense
Yves CARRE Florence LE SAINT	Anne BELLEGOU Florence LE SAINT	Isabelle COLLIN Florence LE SAINT	Gilles BARS	Florence LE SAINT
Délégués CNAS (1 élu + 1 membre du personnel)	ARIC	Office public de la langue bretonne	AMF	Banque alimentaire
Anne BELLEGOU Christine KEROULE	Anne BELLEGOU	Martine BEAUCAMP Christine KEROULE	Florence LE SAINT David LE QUERRIOU	Isabelle COLLIN
Correspondant Forum Citoyen				
Daniel CABIOCH QUEMENER				

5. Elections sénatoriales : désignation des délégués et des suppléants

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle qu'en application du code électoral, du décret n° 2020-812 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs en date du 29 juin 2020, et de l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants en date du 1er juillet 2020, le conseil municipal a été invité à se réunir ce vendredi 10 juillet 2020 afin de procéder à la désignation de leurs délégués et suppléants qui constitueront le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain.

Mise en place du bureau électoral

La Maire rappelle qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés, à savoir Madame Sylviane CORREC, Monsieur Daniel CABIOCH QUEMENER et les deux conseillers municipaux les plus jeunes Madame Valérie ROPERS, Monsieur David LE QUERRIOU présents à l'ouverture du scrutin.

Mode de scrutin

La Maire invite le Conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il précise que le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants. Il rappelle qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste paritaire, sans débat, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués et les suivants les suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Avant l'ouverture du scrutin, la Maire constate qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Il s'agit de la liste intitulée « Ensemble construisons l'avenir » composée de la manière suivante :

Nom	Prénom	Sexe	Domicile	Date et lieu naissance	Qualite / ordre
					Titulaires
LE SAINT	Florence	F	Feunteun Douaz	06/11/1969	1
MENGUY	Stéphane	M	3, rue du Commandant de la Motte Rouge	22/08/1969	2
ROPER	Valérie	F	9, lotissement du Mezmeur	10/12/1974	3
LE QUERRIOU	David	M	7, Kernévez	10/12/1971	4
BELLEGOU	Anne	F	2, Lann Restmeur	23/11/1960	5
					Suppléants
CARRE	Yves	M	5, Keroualzé	17/05/1955	1
BEAUCAMP	Martine	F	9, Hent Ar Baradoz	22/03/1960	2
CABIOCH QUEMENER	Daniel	M	2, rhun Groas	04/07/1953	3

Le résultat de l'élection est le suivant :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 19
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)] : 19

Nom de la liste	Suffrages obtenus	Nombre de délégués élus	Nombre de suppléants élus
Ensemble , construisons l'avenir	19	5	3

Le Maire proclame élus les délégués et suppléants suivants :

- Délégués :
 - Madame Florence LE SAINT
 - Monsieur Stéphane MENGUY
 - Madame Valérie ROPERS
 - Monsieur David LE QUERRIOU
 - Madame Anne BELLEGOU
- Suppléants :
 - Monsieur Yves CARRE
 - Madame Martine BEAUCAMP
 - Monsieur Daniel CABIOCH QUEMENER

6. Revalorisation des tarifs cantine et garderie

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, rappelle que le marché de la restauration a été passé en 2018 avec la société Convivio et sera à renouveler pour la rentrée scolaire 2021-2022. Il rappelle que suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, la commune a dû subir des coûts supplémentaires de la part de Convivio pour compenser les repas non commandés du fait du confinement.

Il précise que la société réactualise ses tarifs au 01/09/2020, tels que décrit ci-dessous en rappelant les tarifs 2019:

Prix Convivio	:	repas enfant	repas adulte
Année scolaire 2019-2020		2,64 €	2,77 €
Année scolaire 2020-2021		2,64 €	2,77 €

Il explique ensuite à l'assemblée le calcul et le prix de revient d'un repas qui s'élève pour 2019 à 5.49 € pour 19 616 repas servis.

Il rajoute que jusqu'alors, l'augmentation des tarifs Convivio était basé sur l'évolution de l'indice à la consommation mais qu'à l'avenir, cette évolution étant trop faible, il appliquerait leur propre taux (calculé selon des modalités contractuelles).

Monsieur Stéphane MENGUY propose, afin de suivre l'évolution des tarifs des prestataires, de modifier les tarifs cantine et garderie comme suit pour la rentrée de 2020 :

	REPAS CANTINE		GARDERIE l'heure	
	Enfant	Adulte	Quotient > 13000 Ou Quotient = 0	Quotient < 13000
Au 01/09/2019	3.00	5.86	1.37	1.17
Au 01/09/2020	3.15	6.00	L 1.40	1.20

Le prix du goûter : 0.80 € le goûter

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention), approuve ce tableau et donne son accord sur les nouveaux tarifs cantine-garderie au 01/09/2020.

7. Installation classée : GAEC RECONNU/LE GUILLOUX à Squiffiec

Monsieur Gilles BARS, adjoint, présente le dossier.

Le GAEC RECONNU / LE GUILLOUX est constitué de 3 associés. Le projet consiste en l'Augmentation d'un effectif de 149 à 230 vache laitières + 200 génisses : Soit au final 357 UGB .

Le dossier est instruit par la chambre d'agriculture des côtes d'armor .

Cette évolution pour le GAEC ne nécessite pas de nouvelles constructions. Un aménagement bocager est prévu pour améliorer l'intégration paysagère des bâtiments existants.

La traite est assurée par 2 robots et par une Salle de traite 2 fois 5 postes.

Le troupeau est conduit en 2 lots : un lot de 140 VL en stabulation permanente (zéro paturage) et un de 90 VL en stabulation + paturage .

Les communes de Squiffiec et Trégonneau se situent en zone d'action renforcée (ZAR) ex ZES (zone en excédent structurel). Le cours d'eau le plus proche se situe à 500 mètres.

La totalité des déjections sera épandue sur les terres de l'exploitation. (pas de plan d'épandage avec des tiers).

Le plan d'épandage créé en 2010, est mis à jour en 2020 suite à l'augmentation de la SAU (Surface Agricole Utile), qui atteint aujourd'hui 180 ha.

La capacité de stockage des effluents de l'élevage est suffisante (+ de 6 mois).
Il présente ensuite les informations ci-dessous :

Assolement de l'exploitation:

- Blé:20 ha.
 - Maïs Ensilage:81,4 ha.
 - Prairies:78.6 ha
- Soit 180 ha au total .

Evaluation des quantités d'azote (N) et de phosphore (P) produites sur l'exploitation:

- **Azote:** 29683 unités (kg) dont 20527 u maitrisables (à épandre).
9156 u non maitrisables (épandues par les animaux eux-mêmes).
- **Phosphore:** 11365 u (kg) dont 8423 u maitrisables (à épandre).
2942 u non maitrisables (épandues par les animaux eux- mêmes).

Surfaces épandables de l'exploitation :

- Pour les fumiers et lisiers (avec enfouisseurs) :153 ha .
- pour les lisiers (sans enfouisseurs, donc en tenant compte des distances/aux tiers de 100m):108 ha.
- total de la surface "directive nitrate"(SDN) : 174 ha.

Résultat/Bilan pour l'exploitation:

- Apports maximum en azote organique : 165 u/ha pour un seuil règlementaire de 170 u /ha.
- solde agronomique en azote après engrais : 12,5 u/ha pour un seuil règlementaire de 40 u/ha.
- solde de la balance en phosphore : - 11,1 u/ha de SDN .
- Apports de phosphore total : 76.8 u/ha de SDN
- Ce qui répond à la doctrine régionale qui est de +/- 10%.

Conclusion :

Le bilan apparait favorable, et les surfaces d'épandage suffisantes pour valoriser l'azote et le phosphore produits sur l'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable sur ce dossier.

8. Affaires diverses

Motion Nokia

Madame Florence LE SAINT, Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion ci-dessous :

le lundi 22 juin, NOKIA a annoncé un plan social, pour la France, 1233 suppressions d'emplois sur les sites de Nozay et de Lannion. Pour le site de NOKIA Lannion, ce sont 402 emplois qui sont concernés, sur un effectif de 772 salariés aujourd'hui, soit plus de la moitié des effectifs.

Lors de la reprise d'Alcatel-Lucent par NOKIA, en 2016, des engagements ont été pris par l'entreprise envers le gouvernement : maintien des effectifs en recherche et développement, embauche de jeunes, développement de la 5G, de la cyber sécurité..

Aujourd'hui, le groupe de télécommunication se désengage de ses promesses.

A court terme, c'est la survie même du site de Lannion qui est en question, avec des conséquences néfastes sur l'économie du Trégor.

L'exécution du plan social serait dramatique, à l'heure où les villes moyennes sont enfin reconnues et montrent tout leur importance dans l'aménagement du territoire, à l'heure où les collectivités engagent des programmes pour leurs revitalisations avec le soutien et les financements de l'Etat.

Aussi, le conseil municipal, réuni en séance le 10 juillet 2020 :

- affirme son soutien total à l'ensemble des salariés, et dit non à ce plan social
- demande à NOKIA de renoncer entièrement à ce plan social
- demande au gouvernement d'exiger le retrait de ce plan et de faire respecter les engagements qui ont été pris
- demande au gouvernement d'intervenir au niveau européen pour le maintien de l'industrie des télécommunications en France et en Europe pour préserver son indépendance technologique.

Associations pommeritaines

Madame Sylviane CORREC, conseillère municipale, souhaite intervenir concernant les associations et son inquiétude depuis l'arrêt des activités lié au COVID 19. Certaines associations ont pu reprendre leurs activités en respectant des protocoles mais d'autres ne reprendront pas avant septembre si tout se passe bien à la rentrée. C'est un sujet inquiétant pour l'économie, en effet les associations n'ont pas pu organiser leurs manifestations comme les autres années, mais également pour maintenir le lien social. Les associations permettent aux administrés de se rencontrer lors des activités.

Il est difficile à ce jour de prévoir ce qui va se passer sur les mois à venir, la réunion du mois de septembre qui réunit les associations pour établir le calendrier des manifestations sera certainement l'occasion de faire un point et d'échanger à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

BARS Gilles	BEAUCAMP Martine	BELLEGOU Anne
BISSON Cyril Absent	BROCHEN Annie Arrivée à 19h15	CABIOCH QUEMENER Daniel
CARRE Yves	COLLIN Isabelle Absente	CORREC Sylviane
EVEN Olivier	JACQ Claudie	JANNIN Éric
LE QUERRIOU David	LE SAINT Florence	MENGUY Stéphane
PARANT Katell Absente	POIGNANT Julien Absent	RAISON Muriel
ROPERS Valérie Secrétaire de séance		